



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

illettrisme

Question écrite n° 1827

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lui préciser la suite qu'il envisage de réserver aux propositions du Président de la République (Le Monde 10 mars 1997) relatives à l'illettrisme tendant à régler « pour l'essentiel » ce problème d'ici la fin du septennat, afin que tous les enfants en fin de CE 2 sachent « parfaitement » lire, préconisant notamment un réexamen de la « méthode globale » pour l'enseignement de la lecture.

Texte de la réponse

La prévention des situations difficiles consiste essentiellement, pour le ministère de l'éducation nationale, à lutter contre les difficultés scolaires que rencontrent certains élèves. Cette priorité nationale de l'action éducative que représente l'acquisition d'une bonne maîtrise de la langue écrite et orale constitue un des premiers moyens de prévention de l'illettrisme et contribue à une insertion sociale et professionnelle réussie des jeunes. Ainsi, les nouveaux programmes pour l'école primaire insistent sur le fait que l'expression orale, la lecture, l'écriture, travaillées en étroite relation lors des activités de français, nourrissent les autres disciplines et les enrichissent de leurs apports. La lecture y est présentée comme une activité à privilégier sous toutes ses formes. Entrés progressivement en vigueur à partir de la rentrée 1995, les programmes s'appliqueront à la rentrée 1997 pour toutes les classes de l'école primaire. Pour favoriser un travail efficace des maîtres, des outils ont été élaborés et diffusés : le répertoire des « 1 001 livres pour les écoles », tiré à 125 000 exemplaires, a été, à la fin de l'année scolaire 1996-1997, adressé gratuitement dans toutes les écoles et aux responsables de la formation initiale et continue. Il représente un outil pédagogique original qui permet d'aider les maîtres dans le choix des fonds de livres, dans l'élaboration de projet de lecture ou de situations variées d'apprentissage de la langue en classe ou en bibliothèque centre documentaire (BCD). Un cédérom sur la pédagogie de la lecture a été réalisé, il se présente comme une base de données dans laquelle de très nombreux liens hypertextes et hypermédias dynamisent l'accès aux informations et établissent des relations entre les pratiques, les savoirs et leur contexte historique et documentaire. Afin de renforcer la continuité de l'action des maîtres et de multiplier les échanges, des coordinateurs « maîtrise de la langue » ont été désignés dans chaque département durant l'année scolaire 1996-1997 ; ils représentent des personnes ressources qui, avec l'appui du groupe départemental constitué par l'inspecteur d'académie, développent des projets, valorisent les réussites et concourent aux actions de formation et d'information. La formation initiale et continue représente un levier prépondérant pour soutenir l'action des maîtres, compte tenu de ses incidences sur les pratiques pédagogiques des maîtres et sur la réussite des élèves. C'est pourquoi le plan national de formation comporte, pour l'année scolaire 1997-1998, 30 % de stages consacrés à la maîtrise de la langue orale et écrite. Pour ce qui concerne les méthodes d'apprentissage de la lecture, avant qu'une position ne soit prise, il est indispensable d'analyser, de manière approfondie, les résultats des travaux de la recherche, à leur source, c'est-à-dire dans les revues scientifiques reconnues et dirigées par des experts, ceux-ci devant en soumettre les conclusions au contrôle scientifique de leurs pairs. C'est ce travail qu'est en train de réaliser l'Observatoire national de la lecture, lequel comprend des psychologues de la cognition et des apprentissages linguistiques, des sociologues, des pédagogues, des rééducateurs et des

neuroscientifiques. Un rapport sur l'apprentissage de la lecture au cycle II, comportant une analyse théorique ainsi que des recommandations pédagogiques, est en voie d'élaboration et devrait être transmis au ministre chargé de l'enseignement scolaire au début de l'année 1998. S'agissant des milieux défavorisés, l'effort national entrepris au profit des zones d'éducation prioritaires permettra de continuer à améliorer le taux d'encadrement des élèves, facilitant ainsi la conduite d'actions spécifiques, notamment pour l'acquisition des savoirs fondamentaux.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1827

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 1997, page 2513

Réponse publiée le : 3 novembre 1997, page 3835